Image not found or type unknown

Créance indue RSI apres prescription

Par **mandraxe**, le **04/07/2016** à **15:46**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
En décembre 1996, j'ai accompli une formalité auprès du CFE de la Martinique pour une activité libérale à laquelle je n'ai pas donné de suite. En effet, j'ai quitté la l'Île en 1997 pour venir vivre en France et j'ai résidé en France pendant tout ce temps là. Je peux le prouver. De 1988 à 1997, j'étais chargé de cours à l'Université Antilles-Guyane et affilié au Régime Général de la Sécurité Sociale (je peux le prouver). Je n'ai pas accompli de formalité pour inexistence d'activités mais je n'ai aucune raison d'être affilié au RSI étant donné que je suis enseignant au sein de l'Education Nationale (Académie de Versailles) et que je suis affilié au Régime Général de la sécurité sociale en France. Je ne vois pas comment je pourrais être travailleur indépendant à la Martinique et enseignant en France. LE RSI me réclame 53 000 euros.
MERCI [smile4]

Par **Visiteur**, le **04/07/2016** à **18:22**

Bonjour,
Avez vous une preuve de cessation ou dd renoncement à cette activité ?
Si oui, fournissez leur aec lr/ar.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés